

N° 1 - 04 avril 2017

AOC Champagne

## Bulletin de Santé du Végétal

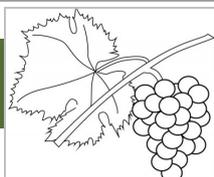
Vigne

### A RETENIR CETTE SEMAINE

**Phénologie :** Evolution rapide. Débourrement proche.

**Mange-bourgeons :** Parcelles à historique concernées. Un point sera fait la semaine prochaine.

**Mildiou :** Suivi biologique au laboratoire en cours.



### STADES PHENOLOGIQUES



Bourgeon au stade 05  
débourrement

Depuis mi-mars, les bourgeons évoluent.

Les parcelles de Pinot noir et de Meunier oscillent entre le stade 03 « bourgeon dans le coton » et le stade 05 « débourrement du bourgeon ».

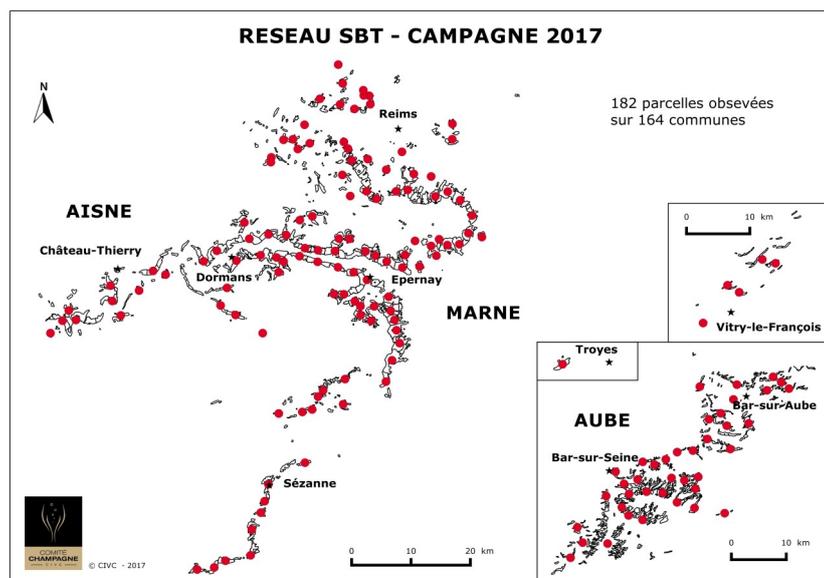
Les parcelles de Chardonnay sont majoritairement au stade 05. A signaler quelques parcelles de Chardonnay précoces ayant déjà atteint le stade 06 « écartement des feuilles ». En raison de la douceur qui va se poursuivre pour les prochains jours, le stade « débourrement » devrait se généraliser d'ici à la fin de la semaine sur l'ensemble du vignoble, tous cépages confondus.

Le développement végétatif actuellement constaté est comparable à celui du début des campagnes 2011, 2012 et 2014. Il présente donc quelques jours d'avance par rapport à la moyenne décennale (date moyenne de débourrement tous cépages confondus : 14 avril). Cette avance sera plus facile à apprécier après une semaine complète d'observations sur les différents réseaux de surveillance.

**REMARQUE :** ce bulletin est produit à partir d'observations réalisées les 03 et 04 avril sur une partie des parcelles de vigne des réseaux SBT et Magister. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.



# Réseau de surveillance biologique du territoire 2017

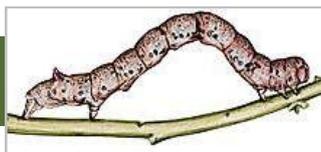


En 2017, le réseau de surveillance biologique du territoire comporte 182 parcelles et 164 communes, réparties sur l'ensemble de la zone AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, Chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs...) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcellaires et partage de la situation au vignoble et de l'analyse du risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque qui en découle. Pour les viticulteurs,

ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection phytosanitaire de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.



## MANGE-BOURGEONS

### Situation

Quelques observations parcellaires ont été réalisées la semaine dernière ainsi qu'en ce début de semaine par des partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire.

L'activité des mange-bourgeons reste modérée et concerne surtout les parcelles à historique. Un point précis sera fait en début de semaine prochaine, après une semaine complète d'observations sur les différents réseaux de surveillance.



*Chenille de noctuelle*



*Chenille de boarmie*

### Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

La progression rapide des stades phénologiques attendue dans les prochains jours devrait limiter la période d'exposition aux mange-bourgeons.

Maintenir la surveillance sur les parcelles. Réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés.

Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts les campagnes précédentes. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.

Pour rappel : le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.



## SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIU

### Situation

Le suivi biologique a débuté. Il consiste en un suivi, en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20 °C), du temps mis pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver". La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation au laboratoire. Actuellement, il faut 4 jours en conditions contrôlées pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

### Rappels des conditions nécessaires à l'enregistrement des contaminations primaires :

- Maturité des organes de conservation du mildiou (œufs d'hiver) : le suivi biologique effectué au laboratoire est un outil permettant de l'estimer.
- Réceptivité de la vigne : stade O6 "éclatement du bourgeon" atteint.
- Conditions climatiques : pluie d'au moins 2 mm avec une température moyenne journalière généralement égale ou supérieure à 11°C (à 2 mètres sous abri) sur un sol déjà humide.

### Analyse du risque

Le suivi au laboratoire indique que la maturité des œufs n'est pas encore acquise en conditions contrôlées. On peut considérer comme nul le risque qu'elle soit acquise au vignoble. De plus, le stade O6 n'est pas généralisé au vignoble. A suivre ...



## TORDEUSES

Le réseau de piégeage sera en place au vignoble à partir du 10 avril. La date moyenne de début de vol sur ces 10 dernières années est le 19/04 pour la cochylis et le 21/04 pour l'eudémis. Les températures de ces derniers jours pourraient favoriser un début de vol un peu plus précoce que la moyenne.

## PLANTS ZPd4 :

### obligation incontournable pour toute entreplantation ou plantation

**L'étiquetage** des plants est obligatoire.

Le Passeport Phytosanitaire Européen (PPE), ou étiquette de certification, est le document officiel qui atteste que le matériel végétal est conforme aux règles sanitaires établies. Ce PPE doit accompagner le matériel végétal lors de sa circulation. Il concerne tous les plants : greffés-soudés, pots, racinés ...

### La mention ZPd4 est obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2012, tout plant planté en zone AOP Champagne, ainsi qu'en Alsace et Lorraine, doit être pourvu d'une étiquette portant la mention ZPd4. Cette mention garantit que le plant ne présente pas de risque avéré de flavescente dorée.

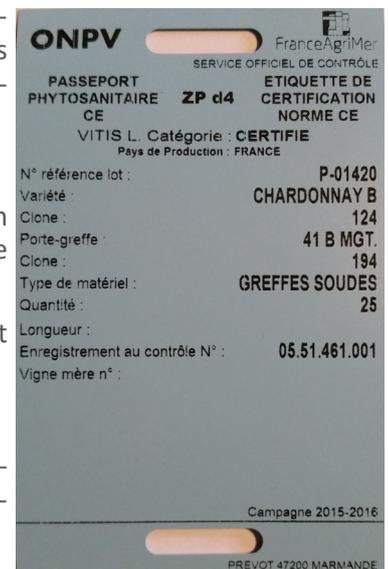
S'assurer que tous les plants réservés pour entreplantation ou plantation portent bien la mention ZPd4.

Durée de conservation des étiquettes : au moins 1 an.

Toute livraison de plants doit être accompagnée d'un bulletin de transport (BT), délivré par votre pépiniériste. Ce document qui reprend les caractéristiques des lots livrés permet de remonter la traçabilité en cas de problème sur un lot.

Durée de conservation du BT : durée de vie de la parcelle

Pour plus d'information sur la flavescente dorée, se reporter à l'extranet du CIVC ou au guide pratique viticulture durable en Champagne 2017.





## Bulletin de Santé du Végétal

### Vigne

En 2017, les partenaires du réseau SBT Vigne sont : Champagne Veuve Clicquot Ponsardin, Comité Champagne, Cohésis Vigne, COMPAS, Coopérative Champagne Coligny-Union Novagrain, Champagne Chassenay d'Arce, Coopérative Charles Collin, CSGV, CVC Nicolas Feuillatte, FCM Consultants, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'agriculture de la Marne, Magister, Ets RITARD, SOUFFLET Vigne, STAHL, Union Aubeoise, Union Champagne, Viti-Concept, Vranken Pommery, Vinelyss.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre d'agriculture régionale Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGIONALE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :**

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - Comité Champagne - Cohésis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny-Union Novagrain - Champagne Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Magister - Ets RITARD - SOUFFLET Vigne - STAHL - Union Aubeoise - Union Champagne - Viti-Concept - Vranken Pommery - Vinelyss.

**Rédaction :** le Comité Champagne avec relecture de Magister, Coopérative Champagne Coligny - Union Novagrain et DRAAF-SRAL.



**Animation du réseau Vigne :** Alexandra BONOMELLI - CIVC. Tél. : 03 26 51 50 62. Courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique,** vous pouvez en faire la demande par courriel à [k.benredjem@champagric.fr](mailto:k.benredjem@champagric.fr)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.